

C O M M U N I Q U É

Pour publication immédiate

La MRC du Haut-Saint-François adopte son plan régional des milieux humides et hydriques

COOKSHIRE-EATON, le 22 juin 2023 – La MRC du Haut-Saint-François est heureuse d’annoncer l’adoption de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) lors de la séance régulière du conseil de la MRC du 21 juin 2023. Exigé par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, cet outil de planification est le résultat d’un exercice rigoureux qui s’est échelonné sur plus de 5 ans et a regroupé les parties prenantes du territoire. « La MRC fait un gros pas pour l’environnement avec le PRMHH et l’on s’attend à ce que le gouvernement du Québec nous aide dans sa mise en œuvre », affirme M. Robert Roy, préfet de la MRC.

Ce plan vise à préserver les écosystèmes essentiels à notre région dans un contexte de changements climatiques. En effet, les milieux humides et hydriques sont des habitats uniques qui abritent une biodiversité riche. Ils fournissent aussi d’importants services écologiques comme la régulation des eaux, le captage des polluants ou la recharge des eaux souterraines. Ces précieux écosystèmes sont également confrontés à des pressions liées aux activités humaines et aux espèces exotiques envahissantes.

M. Roy ajoute : « Notre MRC est chanceuse. Elle a beaucoup de milieux naturels de grande qualité. Je sais que ça inquiète certains, mais on doit voir ça comme une richesse collective qu’il faut préserver avec la contribution de tous. On a maintenant un outil de planification qui va nous permettre de faire du développement intelligent. »

La MRC a travaillé en étroite collaboration avec des représentants des secteurs clés — y compris les acteurs économiques, des experts environnementaux et les communautés locales — pour élaborer un plan régional à l’image du territoire. Ainsi, les objectifs du PRMHH répondent aux enjeux identifiés sur le territoire : ressources en eau, sécurité publique, biodiversité, développement économique et gouvernance.

La stratégie de conservation du PRMHH met l’accent sur l’éducation, la sensibilisation et la communication pour assurer la protection, l’utilisation durable et la restauration des milieux humides et hydriques de la région.

M. Robert Gladu, président du comité PRMHH et maire de Lingwick, mentionne : « C’est un travail exceptionnel qu’on vient de réaliser en partenariat avec les citoyens et les gens du milieu. La MRC misera d’abord et avant tout sur l’information des propriétaires pour que les milieux humides et hydriques continuent de nous rendre des services écologiques. C’est la loi du gros bon sens : on vise à préserver des milieux naturels aujourd’hui pour ne pas avoir à payer pour des infrastructures plus tard. »

La MRC souhaite d’ailleurs remercier tous les acteurs impliqués dans l’élaboration de ce plan régional, ainsi que les membres de la communauté pour leur soutien dans la préservation de notre environnement.

L'adoption de ce plan marque une étape importante vers une gestion durable des milieux humides et hydriques, assurant ainsi un développement harmonieux et la protection de nos ressources en eau.

Pour en savoir plus sur le PRMHH de la MRC du Haut-Saint-François, la population est invitée à consulter la synthèse de la démarche et celle du PRMHH disponibles sur le site Internet de la MRC au :

mrchsf.com/organisation/mandats/#gestion-territoire

ou à communiquer avec l'équipe de l'aménagement et de l'urbanisme au prmh@hsfqc.ca.

La MRC du Haut-Saint-François comprend 14 municipalités (Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury) pour une population de 23 653 habitants. Son conseil d'administration est formé de leurs maires. La MRC fournit des services tels que : transport collectif, internet haute vitesse, loisirs, cartographie/géomatique, urbanisme et inspection, gestion des cours d'eau (sécurité des personnes et des biens), programmes de rénovation domiciliaire, écocentre, mesure et vidange des fosses septiques, vente pour défaut de paiement de taxes municipales, fibre optique intermunicipale. Ses responsabilités couvrent l'aménagement du territoire, l'évaluation foncière, le plan de gestion des matières résiduelles, Récup-Estrie (en partenariat avec 5 autres MRC de l'Estrie), le parc éco-industriel Valoris, la sécurité publique, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie. La MRC travaille sur des projets comme : la préservation du ciel étoilé, le parc régional du Marécage-des-Scots, la planification de la voirie locale, l'Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (occupation du territoire), le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le développement socio-économique par le biais de son Centre local de développement.

– 30 –

Source :

Danielle Jean

Conseillère en communications

819 560-8500 poste 2208

djean.cld@hsfqc.ca

Informations :

Marie-Catherine Derome

Aménagiste

819 560-8400 poste 2123

mc.derome@hsfqc.ca